

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

PROJETS

LES AIDES FINANCIÈRES

Département, Région, Etat : des dispositifs de subvention destinés à aider les collectivités à améliorer leur offre de lecture publique.

Vous avez établi un diagnostic du territoire où va être implantée la future médiathèque, vous avez rédigé le projet d'établissement, vous voici donc à la phase d'estimation du coût et de la recherche des subventions. A titre indicatif, le coût moyen des travaux et études est estimé à 2 600 € HT/m². Pour le mobilier, compter 200 € HT/m² et pour l'informatique, 150 € HT/m².

Les aides du Département

Pour une structuration et une qualification du réseau de lecture publique

Suite au vote du schéma départemental de développement de la lecture publique, les aides du Département sont en cours de redéfinition, les informations seront mises à jour très prochainement.

Les aides de la Région

Aides en faveur des médiathèques

Outre la promotion de la lecture publique et les aides à l'informatisation, la Région Ile-de-France apporte son aide à la construction, à l'aménagement ou à la rénovation de **médiathèques des communes ou groupements de communes de plus de 5 000 habitants**. (<http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/creation-mediathèques>)

➤ [Aide à la création de médiathèques](https://www.iledefrance.fr/la-politique-du-livre-menee-par-la-region) (<https://www.iledefrance.fr/la-politique-du-livre-menee-par-la-region>)

Aides autour des Technologies de l'information et de la communication

- Développement des **misés en réseau** d'institutions à vocation régionale,
- Contribution aux programmes permettant la **valorisation des fonds patrimoniaux** franciliens,
- Incitation à l'émergence de **nouvelles formes de création** recourant aux instruments multimédias,
- Aide à la création de lieux permettant l'accès à l'**information "en ligne"**.

Aides aux travaux et à l'acquisition d'équipements

Le dispositif de soutien à l'investissement culturel permet à la Région d'accompagner les travaux des bâtiments culturels et les acquisitions d'équipements (mobilier, fonds initial d'une nouvelle bibliothèque, matériel numérique et scénographique).

- [Dispositif de soutien à l'investissement culturel](https://www.iledefrance.fr/investissement-culturel-aide-aux-travaux-et-lacquisition-dequipements) (<https://www.iledefrance.fr/investissement-culturel-aide-aux-travaux-et-lacquisition-dequipements>)

Les aides de l'État

Aides de la DRAC

La Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ([DRAC](https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France/Aides-et-demarches/Service-de-l-economie-culturelle-Livre-et-Lecture) (<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France/Aides-et-demarches/Service-de-l-economie-culturelle-Livre-et-Lecture>)) propose des subventions pour les dépenses d'**équipement des bibliothèques municipales et départementales** dans le cadre du concours particulier de la Dotati on Générale de Décentralisation (DGD).

Sont concernés :

- l'étude réalisée dans le cadre d'un projet de construction, remboursée au démarrage des travaux,
- la construction (35% du coût hors taxes),
- les équipements mobiliers et matériels (35% du coût hors taxes),
- les collections,
- l'informatisation (30% du coût hors taxes, éventuellement majoré dans le cas d'une mise en réseau intercommunale),
- le numérique (50 % du coût hors taxes, dépense minimum de 4000 € HT ou achat d'au moins 10 liseuses).

Depuis 2016, la DGD permet aussi de soutenir [l'extension des horaires d'ouverture](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Projets-de-bibliotheques/Projets-d-evolution-des-horaires-d-ouverture) (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Projets-de-bibliotheques/Projets-d-evolution-des-horaires-d-ouverture>).

Aides du Centre national du livre, CNL

Cet établissement public du Ministère de la Culture et de la Communication ([CNL](https://centrenationaldulivre.fr/aides) (<https://centrenationaldulivre.fr/aides>)) a pour mission d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité, à travers différents dispositifs de soutien aux acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques, organisateurs de manifestations littéraires).

Depuis le 1er janvier 2015, les aides pour les bibliothèques sont destinées à accompagner les **projets développés en faveur de publics empêchés** nécessitant des actions particulières pour bénéficier d'une égalité d'accès au livre et à la lecture.

- [Subventions aux projets de diffusion du livre pour les publics empêchés](https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/aide-aux-bibliotheques-et-aux-associations-pour-le-developpement-de-la-lecture) (<https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/aide-aux-bibliotheques-et-aux-associations-pour-le-developpement-de-la-lecture>)